

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022 À 20 H

Nombre de
conseillers en
exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13
Pouvoirs : 3

Présents (formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres) : Richard PAILLOUX (Président), Arnaud VIGER, Jacky BARATON, Eric BUTET, Marie-Claude COLLET, Stéphane GODREAU, Frédéric DAVID, Angélique BOIRON, Daniel DAVIET, Martine FORMEY

Absents : Corinne BOUHIER qui a donné pouvoir à Martine FORMEY, Florent LARCHER qui a donné pouvoir à Jacky BARATON, Sandrine TERRIER qui a donné pouvoir à Angélique BOIRON. Laurence ROBIN (excusée non représentée). Arnaud VIGER a été élu secrétaire de séance .

Ordre du jour :

- 1- Révision tarifs 2022/2023 : concessions cimetièrre, salle des fêtes, Châtelet, studios, garderie, cantine...
- 2- Travaux extension bâtiment technique
- 3- Subvention Syndicat des Marais Mouillés
- 4- Adhésion ID79
- 5- Modification RIFSEEP
- 6- Location local santé (sophrologue)
- 7- Règlement école/garderie

Questions diverses

Tarifs 2022/2023 cimetière, salles, studio, cantine et garderie

Cimetière Columbarium	Durée	Tarif	Cimetière Tombe	Durée	Tarif	Jardin du souvenir
Concession	10 ans	130 €	Concession	30 ans	150 €	Gratuit
	15 ans	180 €		50 ans	200 €	
	30 ans	280 €				
	50 ans	380 €				

SALLE DES FETES DE SANSAIS		Du 1/05 au 30/09
<i>La location pour association ou particulier, s'entend comme une location "week-end" du samedi matin au dimanche soir, un supplément de 50€ est facturé si la location débute le vendredi après-midi.</i>		
Associations ⁽¹⁾⁽²⁾	Commune	200 €
	Hors commune	270 €
Habitants ⁽²⁾	Commune	170 €
	Hors commune	380 €
<i>Pour les professionnels, location du lundi au vendredi</i>		
Professionnels	La journée	400 €
	La ½ journée	250 €
	La journée supplémentaire	-25 % du tarif journalier
Forfait ménage		100 € ⁽³⁾

LE CHÂTELET		Du 1/05 au 30/09
<i>La location pour association ou particulier, s'entend comme une location "week-end" du samedi matin au dimanche soir, un supplément de 50€ est facturé si la location débute le vendredi après-midi.</i>		
Associations ⁽¹⁾⁽²⁾	Commune	250 €
	Hors commune	380 €
Habitants ⁽²⁾	Commune	220 €
	Hors commune	470 €
<i>Pour les professionnels, location du lundi au vendredi</i>		
Professionnels	La journée	500 €
	La ½ journée	300 €
	La journée supplémentaire	-25 % du tarif journalier
Forfait ménage		100 € ⁽³⁾

- (1) Les associations de la commune bénéficieront de la gratuité pour leur 1^{ère} manifestation de l'année.
- (2) Possibilité d'une journée supplémentaire au tarif de 150 €.
- (3) Le forfait ménage est indiqué au tarif indicatif de 100€, sous réserve de nouveaux protocoles sanitaires à mettre en œuvre.

STUDIOS	Du 01/09 au 31/05	Du 01/06 au 31/08	Disposition particulière et exceptionnelle
MOIS	310 €	Sans objet	Réduction de 30% sur le 2 ^{ème} logement communiquant
Nuitée	40 €	60 €	
Semaine 7 nuitées	160 €	260 €	
Arrhes (sur réservations nuitée)	30%	30%	

ou semaine)			
Caution	500 €	500 €	

Garderie et cantine

- Pour la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Les tarifs de la garderie sont : **1 €** le matin ; **1 €** de 16h30 à 17h30 ; **1 €** de 17h30 à 18h30 ; **8 €** de 18h30 à 19h30 ; et le prix des repas sont fixés à **3,40 €**.
- Pour le temps périscolaire du mercredi
5 € pour le temps de garderie (7h30 à 12 h) et **3,40 €** pour la cantine.

Le maire souhaite qu'Eric Butet présente et explique les modifications tarifaires.

Marie-Claude Collet :

Pourquoi les tarifs sont à la hausse concernant la location aux professionnels ?
Je trouve que 500 euros pour une journée, c'est un peu cher.

Eric Butet :

Nous devons nous adapter à la concurrence et précise que nous n'avons pas des salles spécialisées « séminaires ».

Suite à des demandes de réservations récentes (comprenant des lundis fériés par exemple, il faut ajouter la journée supplémentaire à moins 25%) pour être attractif.

Le maire :

Face aux augmentations du gaz, de l'eau et de l'électricité, nous devons réagir.
Certaines salles de la CAN sont à 1000 euros la location.

Nous continuons la gratuité pour les associations de la commune et pour les partenaires (PNRMP, Office de tourisme,...).

Frédéric David confirme que les tarifs sont conformes au standard actuel.

Arnaud Viger souhaite connaître les montants annuels des locations.

Marie-Claude Collet :

Il me semble que la fourchette est entre 10ke et 12ke par an.

Eric Butet va vérifier sur les années 2020 et 2021.

Arnaud Viger souhaite connaître les dates de réparations du rideau à l'entrée et le store banne de la salle du Châtelet.

Jacky Baraton souhaite modifier les supports « états des lieux » (en effet, des écarts existent entre les quantités indiquées et la réalité. Par exemple les tables).

Le maire expose les tarifs de garderie et cantine :

La volonté est de changer de prestataire.

Les coûts augmentent :

1 euro supplémentaire,

40 cts pour le parents en plus.

Stéphane Godreau souhaite que l'on communique la prise en charge de la mairie.

Le maire informe que les négociations sont toujours en cours.

Le montant sera entre 80 cts et 90 cts environ.

Martine Formey :

Quelles sont les engagements contractuels ?

Le maire :

Le contrat sera d'un an renouvelable.

VOTE : 13 POUR

Travaux extension bâtiment technique

Le Maire expose :

Dans le cadre de « Cap Relance 2021 », la demande de subvention pour la construction d'une extension, à la couverture et au bardage en bac acier, adossée au bâtiment communal existant a été acceptée par le Département (montant attribué de 8 058,00 €).

Pour rappel, le plan de financement est :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Extension bâtiment communal	15 145,00€	Conseil Départemental (CAP relance 2021)	8 058,00 €
		Autofinancement	7 087,00 €

		(commune)	
TOTAL HT	15 145,00€		TOTAL HT 15 145,00€
TVA	3 029,00€		
TOTAL TTC	18 174,00 €		

Daniel Daviet :

A quel endroit aura lieu l'extension ?

Réponse de Jacky Baraton : Derrière

Quelle sera la superficie de l'extension ?

Réponse de Jacky Baraton : Environ 75 m²

Combien d'entreprises consultées ?

Réponse du maire : 2

Qui va réaliser les fondations (piliers) ?

Réponse du maire et Jacky Baraton : La commune

Je suis contre car nous devons faire prendre aucun risque à la commune en cas de conflit ou de problème structurelle du bâtiment.

Je précise que c'est du remblai (matière) au sol.

Eric Butet : C'est du remblai. Je répète cette information de Daniel Daviet pour m'assurer que l'ensemble des élu(e)s avait entendu l'information.

Daniel Daviet :

Nous avons tout à perdre.

Le devis doit être pour la globalité (y compris les fondations) ou rien.

Quelle est la date limite pour obtenir la subvention en cas de report du vote ce soir ?

Réponse d'Eric Butet : Je prends le point. A revoir.

Angélique Boiron :

Est-ce que l'on porte cette responsabilité ?

Nous devons prendre aucun risque pour notre commune.

Le montant du devis a-t-il été réactualisé ?

Réponse du maire et de Jacky : Oui.

Martine Formey :

A quelle date commencerons les travaux ?

Réponse du maire : Avant l'hiver.

Stéphane Godreau :

Doit-on délibérer ce soir pour bloquer les prix ?

Réponse de Christophe Yardin : La délibération n'empêche en aucun cas une réactualisation à la hausse du devis.

Le maire :

Christophe Yardin intervient ce soir uniquement sur les points réglementaires.

Nous devons refaire le devis avec les fondations.

Nous allons reporter le VOTE en septembre.

Subvention Syndicat des Marais Mouillés

Le maire expose :

Le syndicat des Marais Mouillés des Deux-Sèvres (ASCO) a la responsabilité de la zone marais mouillé, « 6 000 hectares » qui s'étend sur 13 communes dont les parcelles cadastrées appartiennent à plus de 3 000 propriétaires (y compris 12 communes).

Son objet : l'exécution des travaux d'entretien y compris l'égouttage si nécessaire, l'amélioration et la gestion des ouvrages et du réseau hydraulique en vue de permettre la maîtrise des niveaux d'eau dans l'intérêt général.

Le syndicat c'est également :

- 70 barrages dont il est propriétaire et dont il assure l'entretien, ainsi que le fonctionnement permettant d'assurer les niveaux d'eau nécessaires à l'activité économique de son territoire.
- Plus de 500 kilomètres de voies d'eau dont il a la charge
- Des chemins (goudronnés ou non), des ponts, des terrains

Afin de regrouper les activités du syndicat, de limiter les loyers et les frais d'exploitation, le conseil syndical a choisi d'acquérir un ensemble immobilier de 1 600 m² couverts sur un terrain de 4 660 m² et ce pour la somme de 8 752.00 € tous frais compris, commune du VANNEAU-IRLEAU, centre de son territoire.

Après des travaux importants, il va y installer ses bureaux, une salle de réunion, ses ateliers, un centre d'entretien de son matériel et de stockage des matériaux nécessaires au maintien en bon état de son patrimoine.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de valider une aide de 500 € afin de permettre de finaliser l'investissement entrepris, qui assurera par l'intermédiaire du SYNDICAT un avenir certain de la zone humide fréquentée par plus de 500 000 touristes.

Le maire souhaite qu'Arnaud Viger explique la démarche de Monsieur Bernard Riffault (Président du Syndicat des Marais Mouillés).

Cette démarche a commencé par l'envoi d'un courrier à la mairie (T4 2021). Nous avons également rencontré Monsieur Riffault à la mairie pour échanger sur les problématiques rencontrées de notre territoire.

Le maire :

Le syndicat manque beaucoup d'argent, donc il active toutes les pistes possibles.

Un élu(e) :

La batellerie professionnelle contribue t-elle ?

Réponse du maire et d'Eric Butet : Non.

Puis explique que ce sujet est trop complexe et trop long pour en parler ce soir.

La batellerie paye déjà des taxes au syndicat avec leurs marais mouillés.

Il faut rendre la taxe de séjour plus intelligente.

L'office de tourisme accepte les « paddles ».

Le PNRMP valide les bateaux électriques, etc...

Eric Butet complète : Pas d'AG depuis 2018, demande de récupération de la taxe de séjour (gîte de France 79) refusée, budget de 200 000 euros, 140 000 titres émis (manque 2000 euros de recouvrement).

Martine Formey :

Est-ce une subvention pour leur bâtiment ?

Réponse du maire : Oui.

C'est leur outil de travail. Pourquoi subventionner ?

Le syndicat doit chercher ailleurs.

Stéphane Godreau :

Ce n'est pas à la commune de définir cela.

Daniel Daviet :

Les 6 déménagements en 30 ans : c'est faux.

La commune de Sansais est déjà le plus gros contributeur (marais mouillés).

Nous payons déjà beaucoup de taxes au syndicat.

Le maire invite les élus a rencontré le syndicat pour comprendre leurs problématiques et le contexte financier.

VOTE : ACCEPTER - 6 POUR

2 abstentions : Florent Larcher – Jacky Baraton

5 CONTRE : Eric Butet – Martine Formey – Corinne Bouhier – Marie-Claude Collet – Daniel Daviet

Adhésion ID79

Le Maire expose :

Pour rappel ID79 est un outil d'aide à la décision et à la conduite de projet mis à disposition par le Département. L'adhésion à l'entité a été validé par les élus lors du Conseil Municipal du 7 avril 2022.

Afin d'entériner définitivement l'adhésion, il convient d'adopter les statuts et d'élire des représentants.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et d'adhérer à l'Agence.

- de désigner pour siéger à l'assemblée générale :

- M. Eric Butet, en qualité de titulaire

- Mme Angélique Boiron, en qualité de suppléant(e)

Le maire :

Nous avons déjà voté au dernier conseil municipal.

Il s'agit de valider la 2ème étape (voir ci-dessus).

Stéphane Godreau :

Je ne comprends pas la démarche.

Nous redonnons de l'agent au CG. Ce n'est pas logique.

VOTE : ACCEPTER – 10 POUR

1 abstention : Marie-Claude COLLET

2 CONTRE : Stéphane GODREAU – Daniel DAVIET

Régime indemnitaire - modification

Le maire expose :

Il a été décidé lors du Conseil Municipal du 7 avril 2022, la création d'un emploi de rédacteur territorial pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil, afin d'entériner cette décision, d'approuver la modification du RIFSEEP dans ce sens.

Marie-Claude Collet :

Je ne comprends pas pourquoi nous revotons la modification du RIFSEEP ?

Elle liste tous les votes de la modification (dates) depuis que nous sommes élus (c'est deux dernières années).

C'est la 4ème fois que l'on vote la modification du RIFSEEP.

Les montants sont importants à chaque fois.

Stéphane Godreau :

Aucune utilité de le faire encore.

Regrette que la somme soit donnée par le maire à discrétion pour tous les employés.

Comment je fais, quand un habitant me pose la question sur ce sujet ? (il s'agit de nos impôts).

Nous sommes une collectivité. Nous avons un droit de regard. Demain, c'est peut-être l'augmentation des impôts. C'est illogique.

Martine Formey :

Il s'agit du budget de la commune, de l'argent public. Nous ne sommes pas dans le secteur privé.

Christophe Yardin :

J'ai réussi mon concours mais il y a eu une maladresse dans les étapes...

Le maire :

C'est le protocole.

Il faut respecter la loi.

Le maire lit un texte de loi sur ce sujet aux élus.

Il ne faut pas confondre transparence et voyeurisme.

La gestion RH est composée d'Eric Butet et Jacky Baraton.

Il faut faire confiance sur le budget.

Stéphane Godreau :

Je ne suis pas d'accord.
Ce n'est pas un salaire.
Le CIA est-il obligatoire ?
Nous n'avons pas le droit de voter.

Le maire :
Chaque personne peut savoir les montants en consultant la grille de l'état.
La situation est honnête avec la grille de l'état et malhonnête si elle n'est pas expliquée.

Eric Butet :
Présentation et explication des dépenses du personnel et des dépenses réelles de fonctionnement en diaporama aux élus.

Stéphane Godreau :
Nous n'avons pas les montants sur les comptes rendus.
Le RIFSEEP est déjà compliqué pour nous, alors je comprends l'incompréhension pour les habitants.

Marie-Claude Collet, Martine Formey, Stéphane Godreau :
Nous sommes dans l'incompréhension.

Le maire :
Explique la situation d'une employé de la commune vs sa rémunération plus importante et précise le rôle du comité technique.

Daniel Daviet :
Cela fait 40 ans que je suis élu et tout le monde connaissait le budget par jour.

Le maire :
Il y a la loi de la République Française. C'est le texte lu précédemment.

Martine Formey :
Je note que le secrétaire principal accède à un nouveau grade (ce n'est pas personnel).
J'observe qu'il y a une fourchette avec un maximum.
Je ne comprends pas pourquoi je vote.

Eric Butet :

Nous n'avons pas le choix.

Martine Formey :

C'est très ambigu.

C'est limite honnête de nous présenter cela.

Sur quel texte réglementaire nous nous appuyons pour voter ?

Quel recueil ?

Pourquoi vais-je voter ?

C'est regrettable de ne pas avoir d'explication au départ.

Le maire et Christophe Yardin :

C'est le processus.

Rappel des différentes étapes (adjoint administratif, rédacteur,...).

Ce que l'on nous impose de faire (nouveau RIFSEEP, comité technique,...).

Puis les Délibérations.

Marie-Claude Collet, Martine Formey :

Plus nous discutons moins nous comprenons.

Le maire :

Explication sur les besoins d'un secrétaire principal de mairie pour notre commune et sur les conséquences d'un départ de Christophe Yardin.

Travail énorme de sa part.

Angélique Boiron :

Pourquoi ne pas voter les 2 dans le même temps ?

Christophe Yardin :

Explication sur le processus administratif entre le passage d'adjoint administratif à rédacteur sur le poste de secrétaire de mairie.

Marie-Claude Collet :

Pourquoi avons-nous la grille ?

Nous votons quoi ?

Quel montant ?

Martine Formey, Stéphane Godreau :

Nous ne comprenons pas le processus.

VOTE : ACCEPTER – 8 POUR

5 CONTRE : Martine Formey, Marie-Claude Collet, Corinne Bouhier,
Daniel Daviet, Stéphane Godreau

Location local santé (sophrologue)

Le maire expose :

La commune enrichit son offre médicale avec l'arrivée de Mme Anne-Sophie LIBON, sophrologue. Elle installe son cabinet, 4 rue du Bien, et partage les locaux avec l'infirmière Mme POIRAUDEAU (salle d'attente et sanitaires en commun).

Pour faciliter son installation et permettre à Mme LIBON d'étoffer sa patientèle, il est proposé d'appliquer un demi-loyer durant les 3 premiers mois (mai, juin et juillet), soit 175 euros.

A la suite de cette période transitoire, elle s'acquittera d'un loyer de 350 euros, révisable chaque année (selon l'indice de référence des loyers publiés à l'INSEE).

Angélique BOIRON :

La période commence t-elle mi-mai ?

Eric Butet :

Oui, ce sera sur 3 mois effectifs au prorata.

VOTE : 13 POUR

Règlement école/garderie

Le maire expose :

Les services de garderie périscolaire et de la cantine sont des services municipaux facultatifs et payants. Ils fonctionnent sur la commune de SANSAIS sous la responsabilité de la Municipalité.

L'école de SANSAIS fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Ce RPI regroupe les communes de SANSAIS et d'AMURE. A ce titre, quel que soit le lieu de résidence des enfants, le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés à l'école de SANSAIS. Par-contre, les temps de garderie sur l'école (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) sont réservés aux enfants habitant SANSAIS et un système de transport scolaire vers l'école de La Gorre (AMURE) est mis en place.

Le mercredi, un accueil périscolaire est proposé aux enfants des deux communes citées plus haut.

La mise en place d'un règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des services ainsi que la sécurité des enfants qui sont accueillis à la garderie périscolaire et à la cantine de Sansais.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le nouveau règlement intérieur.

Le maire :

Il faut mettre le règlement en copie.

VOTE : 13 POUR

Questions diverses

Le maire :

Rappel : Afin de répondre aux questions diverses avec précision, les élus doivent préparer celles-ci lors des réunions d'élus.

Marie-Claude Collet :

Y a t-il un plan canicule ?

Le maire :

C'est la préfecture qui déclenche.

Je reste seul référent pour téléphoner et rencontrer les personnes « fragiles » (liste confidentielle).

Arnaud Viger :

Rappel : La commission « action sociale » est toujours disponible pour aider à cette action cruciale.

Marie-Claude Collet :

Sinon pour la signalétique à cause de la déviation vélo francette, je précise qu'il faut informer à ceux qui en arriveront qu'au bout de la rue

des Gravées il y a d'autres commerces !!

Arnaud Viger :

Envoi d'un mail (le 19 mai) à Eric Butet sur ce sujet.

Eric Butet :

Les commerçants doivent se rencontrer afin de trouver des solutions entre eux. Par exemple : mettre **un** chevalet publicitaire de chaque côté de la rue des gravées pour informer les clients.

Le maire :

Nous soutiendrons cette démarche.

Eric Butet :

Le coût d'un panneau de signalisation est de 80 euros.

Arnaud Viger :

Rappel : Nous sommes sur une zone classée avec un règlement précis pour la signalisation (PNRMP).

Marie-Claude Collet :

Pouvons-nous faire de la publicité sur notre site (mairie) pour aider par exemple une personne qui souhaite faire du baby-sitting ?

Le maire :

Nous prenons note.

Eric Butet :

Nous ne pouvons prendre en compte toutes ces demandes sur notre site.

Stéphane Godreau :

Pouvons-nous réduire les feuilles « sommaire et propositions du conseil municipal ?

Martine Formey – Marie-Claude Colet :

Nous préférons garder les feuilles éditées.

Stéphane Godreau :

Pouvons-nous augmenter les amendes (dépôt sauvage) ?

Certaines communes établissent des amendes à 500 euros.

Le maire :

Il faut des preuves et retrouver les personnes.

Marie-Claude Collet :

Quel est le point à date de la coupe des peupliers ?

Arnaud Viger :

La coupe des peupliers est arrêtée provisoirement.

Un éleveur souhaite que l'on intervienne sur ses parcelles début août.